COMMUNE

DE

GAILLARD

Code Postal

74240

2020.84

Décision modificative n° 2 au budget principal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL VINGT, LE DOUZE OCTOBRE

Le Conseil municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – annexe Espace Louis Simon, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BOSLAND, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil municipal : 06 octobre 2020

Etaient présents : Monsieur BOSLAND, Maire - Mesdames et Messieurs BLOUIN – VINCENT – BOGET – CROISIER – PASSAQUAY – ANCHISI – FIGUIERE – MAITRE – SIMON – PIGNY R. – CORNEC – VUICHARD – KAMANDA – CURTIL – PIGNY A. – FOURNIER – SIMULA – CHAPPEL – MULLER – BARBOTIN – LE PRIOL – DEGUIN – RUIZ – GALLICE – CLERICI

Etaient absents représentés : Procuration de Mme LOMBARD à Mme MAITRE – de Mme GAVARD-RIGAT à Mme SIMULA – de M. JUGET à M. BOGET – de Mme FAVRELLE à Mme CLERICI – de Mme HAMEL à M. DEGUIN

Etait absente excusée : Mme PIERRE
Etait absent : M. PATRIS

Secrétaire de séance : Mme MULLER

Il est proposé au Conseil municipal de voter la décision modificative n°2 au budget principal comme ci-après :

Section de fonctionnement							18 238 069,17
D/R	I/F	Fonction	Nature	Chapitre	Antenne	Libellé	Montant
D	F	01	022	022	701.1	DÉPENSES IMPRÉVUES (SECTION DE FONCTIONNEMENT)	-7 300,00
D	F	020	6541	65	701.1	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	7 300,00
D	F	01	022	022	701.1	DÉPENSES IMPRÉVUES (SECTION DE FONCTIONNEMENT)	-2 554,00
D	F	01	673	67	655.10	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	2 554,00
D	F	01	022	022	701.1	DÉPENSES IMPRÉVUES (SECTION DE FONCTIONNEMENT)	-8 000,00
D	F	020	6256	011	0220.4	MISSIONS	8 000,00
Total							0,00
Total section de fonctionnement							18 238 069,17

Section d'investissement							18 559 482,43
D/R	I/F	Fonction	Nature	Chapitre	Antenne	Libellé	Montant
D	I	01	020	020	701.1	DÉPENSES IMPRÉVUES (SECTION D'INVESTISSEMENT)	-500,00
D	I	72	165	16	700.1	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	500,00
Total							0,00
Total section d'investissement							18 559 482,43

Total budget principal	36 797 551,60

Ainsi, la section de fonctionnement conserve son montant initial voté au budget primitif 2020 à hauteur de 18 238 069,17 € et la section d'investissement demeure à 18 559 482,43 €.
Le montant total du budget principal 2020 étant de 36 797 551,60 € en recettes et en dépenses.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR DELIBERE,
A l'unanimité,

Article 1 : **APPROUVE** la décision modificative 2 au budget primitif 2020,

Article 2 : **DIT** que la section de fonctionnement se porte à 18 238 069,17 €, que la section d'investissement se maintient à 18 559 482,43 € et que le budget principal 2020 se porte à 36 797 551,60 € en recettes et en dépenses.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 4 : Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire.

FAIT et DELIBERE EN MAIRIE, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,

Jean-Paul BOSLAND
Pour le Maire empêché,
Antoine BLOUIN,
1er Adjoint

MAIRIE DE GAILLARD
74 (Haute-Savoie)

Délibération devenue exécutoire compte tenu :

- de sa réception en Sous-Préfecture le : 15/10/20
- de sa publication le : 15/10/20

Le Maire,

Jean-Paul BOSLAND
Pour le Maire empêché,
Antoine BLOUIN,
1er Adjoint

MAIRIE DE GAILLARD
74 (Haute-Savoie)